

**Ville de 37150 BLERE**

**PROCES - VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009**

**Etaient présents** : M. FORTIER Georges, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. REUILLON Jacques, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, M. VERDON Richard, M. CANTIN, Mme BABY Claudine, M. RAFEL Jean Serge, Mme THOMASSIN Sylvie, Mlle MORISSET Carole, Mme BERTHELOT Isabelle, M. DEJUST Jean-François, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

**Absents excusés** : M. CHAUVEL Régis (*pouvoir à Mme OMNES*), M. GAUTHIER Robert (*pouvoir à M. BISSON*), M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme THIBAUT Christine (*pouvoir à M. FORTIER*), Mme PALISSEAU Laetitia (*pouvoir à Mme DUFRAISSE*)

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 H et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire.  
Madame Sylvie DUFRAISSE est nommée secrétaire.

**POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 13.05.2009**

Remarque de M. DEJUST qui avait abordé le problème de la vidéo-surveillance. Rien n'a été précisé au procès-verbal.

Sans autre observation, le compte-rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire dit qu'il rajoutera à l'ordre du jour :

- (1) une question sur le transfert d'une D.I.A. par arrêté vers la Communauté de Communes Bléré Val de Cher.
- (2) une question sur le principe de la cession d'une parcelle à l'Association AC GESSMS dans la zone des Aigremonts juste à côté du nouveau restaurant scolaire du collège
- (3) qu'il retire le projet de délibération du régime indemnitaire qui sera représenté en septembre après les réunions prévues avec le personnel et la présentation au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Il fait également une déclaration sur les difficultés que pourraient rencontrer les salariés licenciés d'Auto-Cast. Il dit qu'en attente des versements des indemnités de licenciements, le C.C.A.S est prêt à étudier les cas critiques et faire des secours remboursables pour éviter les grosses difficultés.

Il dit également qu'il envisage de mettre un écrivain public à disposition au maximum 2 heures par mois sur 6 mois pour les personnes éprouvant des difficultés à faire leurs différentes démarches après leur licenciement.

- **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

M. Omont souhaite intervenir concernant la situation des licenciés d'Auto-Cast mais l'intervention du Maire répond à ses interrogations ; il se dit satisfait.

## **POINT II – COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

### **① COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES**

#### **REUNION DU 8 JUIN 2009**

##### **AFFAIRES SCOLAIRES**

###### **Ecole Maternelle Jeanne Lecourt**

Rentrée 2009/2010 : les inscriptions sont de 143 enfants à ce jour soit 52PS, 40MS et 51 GS soit 3 classes de 29 et 2 de 28 élèves. A la rentrée, nous compterons le nombre d'enfants et si le nombre dépasse la prévision des 145 prévus, nous essayerons de demander la réouverture de la classe.

Enseignants : départ en retraite de Mme Papin remplacée par Mr Philippe Lemaire Cardoen qui était remplaçant sur le secteur. Suite à la fermeture d'une classe à la rentrée, Mme Isabelle Carré a demandé son changement et part à Montlouis. L'employée Vie Scolaire a terminé son contrat, une autre va la remplacer.

Informatique : tous les branchements sont faits et 4 nouveaux postes vont être installés.

###### **Ecole Élémentaire Balzac**

Rentrée 2009/2010 : les inscriptions sont à ce jour de 282 élèves pour une prévision de 300.

Enseignants : Mutation de Mr Biringer à la Ville aux Dames qui est remplacé par Mme Sylvie Fouque actuellement directrice à Nazelles. Départ en retraite de Mme Leménager et mutation de Mme Grelet, ces 2 postes sont remplacés par Mme Mathias et Mme Guilbert. Remplacement de Mme Roguet Psychologue scolaire par Mme Schubnel et de Mr Demarne Maître E par Mme Demarne. L'employée Vie Scolaire a terminé son contrat, une autre va la remplacer.

Intervenant musique : il s'agit de Melle Halbout, professeur à l'école de musique de Bléré ; une convention va donc être signée avec l'école de musique afin de rémunérer cette personne.

Classe de découverte : une soirée a été organisée à la MJC avec tous les parents et lors de celle-ci une projection a été faite ainsi qu'une chorégraphie. Mr Chamart a remercié la commune et a offert un DVD du séjour.

###### **Les 2 écoles -**

Fête de fin d'année : l'association des parents d'élèves organise, avec les écoles, leur fête de fin d'année le 27 juin 2009 de 14h30 à 18h.

##### **AFFAIRES SPORTIVES**

###### **Union Sportive Bléré Val de Cher**

Un conseil d'administration a eu lieu le 09 avril 2009. Chaque section a présenté ses délégués au nouveau conseil de l'union. Une élection du bureau a eu lieu, Mr Jean Serge Rafel a été élu président avec 3 vice-présidents, un trésorier et une secrétaire.

###### **Karaté :**

Lors de son Assemblée Générale du 12 mai 2009, les statuts ont été approuvés pour passer en association ; le nombre de licenciés est en baisse (23 adhérents) ; démission de la trésorière qui a été remplacée.

###### **Gymnastique Volontaire :**

Lors de son Assemblée Générale du 12 mai 2009, les statuts ont été modifiés car celle-ci était déjà en association. Le nombre des adhérents est en baisse (50 contre 86), 3 membres du bureau ont démissionné et ont été remplacés.

Tennis de Table :

Lors de son Assemblée Générale du 05 juin 2009, les statuts ont été approuvés pour passer en association. Démission de la présidente et de la trésorière qui ont été remplacées ; le nombre des adhérents est en baisse (40 contre 49).

**\*\*\* Le compte-rendu est adopté à l'unanimité avec les commentaires suivants :**

- M. le Maire dit qu'il assiste à différentes assemblées générales d'associations sportives et qu'il a constaté une diminution du nombre de licenciés.
- M. Omont demande la différence entre l'ancienne S.G.B. et la nouvelle Union.  
M. Rafel lui répond qu'il s'agit d'un problème de responsabilités. Dans l'ancienne S.G.B. les sections étaient responsables collectivement alors que maintenant, chaque section constituée en association est responsable uniquement dans la discipline qu'elle représente. Il souligne un inconvénient majeur du nouveau système : aucun projet ne peut être déposé auprès de Jeunesse et Sports en dessous de 500 €, ce qui sera pénalisant pour les petites associations.

**② COMMISSION EAU – ASSAINISSEMENT VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC**

**Réunion du mardi 9 juin 2009**

Ordre du jour :

- Marché de prestation de la station d'épuration,
- Trottoir quai du Port de l'Est,
- Parking Bellevue,
- Questions diverses.

**I – MARCHE DE PRESTATION DE LA STATION D'EPURATION**

Assistance technique pour la gestion de la station d'épuration pour une durée de 6 ans : la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise VEOLIA pour un coût de 179 931 € TTC, soit 29 988 € TTC annuellement.

Pour information, le coût d'un agent s'élèverait à 247 032 € TTC, soit 41 172 € TTC annuellement.

- M. Omont dit que l'on ne peut pas comparer le salaire que l'on aurait versé à un agent à la prestation que va effectuer Véolia. Ce n'est pas la même chose.
- M. Bisson dit avoir chiffré le salaire d'un agent pour effectuer la maintenance afin de répondre à une question de M. BEAUGÉ lors du précédent conseil.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à la majorité des votants – 3 abstentions (Mme DALAUDIER – MM. BEAUGÉ et OMONT).**

**II – TROTTOIR QUAI DU PORT DE L'EST**

Trois entreprises ont été consultées. La commission propose de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 22 581,68 € TTC (béton désactivé).

**III – PARKING QUAI BELLEVUE (gravillonnage)**

Trois entreprises ont été consultées. La commission propose de retenir l'entreprise TOURS ENROBES pour un montant de 16 002,48 € TTC.

Un devis pour l'aménagement du parking et de l'accès du Moulin va être demandé à l'entreprise retenue, sur les mêmes bases que le devis précédent.

.../...

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

- **Rue de Gimont** : un rendez-vous est prévu avec le Conseil Général et le S.T.A. le 23 juin (présentation du projet et demande de cession foncière). La subvention accordée par le Conseil Général s'élève à 89 320 €.
- **Avenue Delaunay et avenue du 11 novembre** : trottoirs, espaces paysagers, piste cyclable, sécurisation et circulation. Une réunion a eu lieu avec les deux cabinets d'étude retenus, BASTARD et EXPRESSION PAYSAGE. Le projet sera présenté en juillet.
- **L'assainissement des Ouches** : nécessitant un passage en terrains privés, M. LEHOUX (Cabinet Merlin) a rencontré M.M. MOREAU et BOUTET pour leur présenter le projet. Ayant donné leur accord, une convention leur sera proposée pour signature.

**\*\*\* Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les points 2, 3 et 4 de ce rapport.**

#### **③ COMMISSION D'URBANISME du Mercredi 10 juin 2009**

PC = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

CLE	PETITONNAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du POS	AVIS DE LA COMMISSION
PC	DEBOURG JEAN LUC	MAISON D HABITATION	23 RUE CHARLES SIMON	ZL 1068 1073	UB	FAVORABLE
PC	TOURAIN MAINE ANJOU	CREATION SALLE DE CLASSE	24 RUE DU PONT	ZC 271 270 382 513	UA i	FAVORABLE
PC	PEREIRA DE OLIVEIRA TOME GERMANO	MAISON D HABITATION	23 RUE CHARLES SIMON	ZI 1064 1067 1072	UB	FAVORABLE
PC	SAVATIER MICHEL	GARAGE AUVENT	LA COUDRAIE	YD 13	NC	FAVORABLE
PC	MALBRANT DANIEL	GARAGE	1 RUE DES BLES	YH 114	UB	FAVORABLE
DP	BREUX MONIQUE	ISOLATION PAR L EXTERIEUR	7 RUE DU 18 JUIN	AE 125	UA	FAVORABLE
DP	GOUBARD FRED. MAUDUIT FLOR.	ABRI DE JARDIN	ARGY	YL 64 104	NC	FAVORABLE
DP	GLATIGNY ANTOINE	CLOTURE PISCINE	53 RUE DES CANAUX	YD 321	UB a A	FAVORABLE
DP	HERVET ERIC	CLOTURE	LA SICARDIERE	YM 91	UD	FAVORABLE
DP	DUJARDIN LUDOVIC	DIVISION EN 2 LOTS	RUE DU FOUR A CHAUX	YD 294 / 296 / 297	UB a A	FAVORABLE
DP	GIRARD ERIC	REFECTION TOITURE	ARGY	YL 72	NC	FAVORABLE
DP	GIRARD ERIC	AGRANDISSEM. GARAGE	ARGY	YL 72	NC	FAVORABLE AVEC RESERVES
DP	PERROCHE LAURENT	SAS ENTREE 4 M <sup>2</sup>	21 RUE DE LA VARENNE	ZL 1038	UB a	FAVORABLE
DP	PIERROT CLAUDE	POSE VELUX	4 RUE DE LA GATINE	YL 71	X	FAVORABLE
DP	GOKDEMIR ABDULSELAM	ANNEXE ABRI DE JARDIN	22 RUE DU HERON CENDRE	ZI 848	15 M <sup>2</sup>	DEFAVORABLE non conforme au POS (bâtiment déjà construit - à reprendre)
CU A	ETUDE NURET	INFORMATIF	7 RUE PAUL LOUIS COURIER	AB 191	UA i	Informé
CU A	ETUDE NURET	INFORMATIF	9, 11, QUAI DU PORT DE L'EST	AC 399	UA b i	Informé

CU A	ETUDE CRUANES	INFORMATIF	6 TER RUE DU GRAND JARDIN	AE 380	UA	Informé
CU A	ETUDE MODOT	INFORMATIF	3 BIS PLACE DE LA REPUBLIQUE	AD 111 112 407	UA	Informé
CU A	ETUDE NURET	INFORMATIF	VIGNE DES ROCHES CROIX DE BEAUCHENE	AE 388	ND a	Informé
CU A	ETUDE TURQUOIS MEDINA	INFORMATIF	GRANDLAY	ZC 425	NB	Informé
CU A	ETUDE CHAIGNE	INFORMATIF	8 RUE MADAME	AE 272	UA	Informé
CU A	ETUDE MODOT	INFORMATIF	3 RUELLE DE RESNAY	AD 7	UA	Informé
CU A	ETUDE NURET	INFORMATIF	10 RUE ALFRED NOBEL	ZM 287	UC	Informé
CU A	ETUDE NURET	INFORMATIF	16 RUE BUTTEMENT	AD 92	UA	Informé
CU A	ETUDE MODOT	INFORMATIF	22 RUE DE TOURS	AE 109	UA	Informé

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF

CU B = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

Les avis sont donnés sous réserve de l'instruction par la DDE

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention (M. Eric GIRARD)**

## **④ CULTURE – JEUNESSE – FÊTES – TOURISME - ASSOCIATIONS** **et AFFAIRES SCOLAIRES et SPORTIVES**

**Compte rendu réunion du 22 juin 2009**

### **Préparation du « FORUM des ASSOCIATIONS »**

Faisant suite à un souhait manifesté par leurs représentants, un Forum des Associations Bléroises se déroulera samedi 5 septembre 2009, de 14 heures à 18 heures, dans l'enceinte du stade.

Ce choix d'un espace clos, permet à chacun de préparer son installation dès le vendredi, sécurise les enfants, offre un espace ombragé, facilite le stationnement sur le terrain de la Gâtine. Une signalétique est à prévoir.

Les membres présents souhaitent limiter la partie restauration et propose :

- que les deux APE (Balzac et Jeanne d'Arc) qui se sont entendues vendent friandises, barbe à papa, etc., elles conserveront le produit des recettes de cette journée.
- une seule buvette qui sera organisée par la section foot et animée par un représentant de chacun des clubs sportifs, le bénéfice étant reversé à l'association « Coup de Pouce ».

Un questionnaire est adressé ce jour à chaque association afin que chacun puisse exprimer ses besoins en logistique et matériel. Une réponse est souhaitée pour le 10 juillet.

Pour le public, ce sera l'occasion de venir s'informer, gratuitement, sur les activités bénévoles de la cité et, pour les différentes associations représentées, de mieux se faire connaître et se connaître pour, peut-être, mutualiser leurs moyens.

Il y aura là de quoi intéresser le plus large public, des plus petits aux plus grands (associations sportives, éducatives, sociales, culturelles, .....). Mais aussi, pourquoi pas, engendrer des vocations dans le bénévolat.

Le verre de l'amitié clôturera cette après midi associative.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

.../...

### **POINT III - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU POS**

Une modification du P.O.S. actuel a été lancée pour transformer le secteur UB L en UB E afin de permettre la construction d'une nouvelle gendarmerie. Le secteur UB E se substituera en totalité au secteur UB L et sera destiné à recevoir les équipements :

- Educatifs, sportifs, de loisirs, de détente, culturels et de tourisme
- De sécurité (centre de secours, gendarmerie et brigade cynophile)
- De service à la personne
- De soins et de santé
- De formation et orientation jeunesse
- Ainsi que les équipements techniques nécessaires à leur bon fonctionnement.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 mars au 23 avril inclus. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport avec avis favorable.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

### **POINT IV. RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DE LA ZAC DE L'AUVERDIERE**

Dans la perspective de la clôture de l'opération ZAC de l'Auverdière, VAL TOURAINE HABITAT souhaite rétrocéder les voiries et espaces publics à la Commune. La rétrocession se fera moyennant l'Euro symbolique par acte administratif établi par Val Touraine Habitat.

- *M. OMONT demande si une réunion préalable à la rétrocession a eu lieu afin de constater l'état des voiries, espaces et équipements publics.*
- *M. PHILIPPEAU dit qu'une visite de conformité a été faite sur place avec tous les intervenants.*

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

### **POINT V. ACQUISITION TERRAIN AC 247 de Mme GUIGNARD PAULETTE**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acquisition de la parcelle AC 247 d'une contenance de 44 ares appartenant à Mme Paulette GUIGNARD, dans le cadre de l'aménagement du secteur rue Neuve.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition au prix de 3.700 €.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

### **POINT VI. DISSIMULATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE – Rue de Loches- Demande d'inscription du dossier au S.I.E.I.L.**

Dans le cadre de l'opération de l'aménagement de la rue de Loches, il est nécessaire de présenter au S.I.E.I.L. un dossier pour la dissimulation des réseaux entre la rue des Merlets, le Mail Victor-Hugo et la rue de la Serine afin que cette opération puisse être inscrite à leur programme 2010. Le Conseil doit se prononcer.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

.../...

**POINT VII - ASSAINISSEMENT EAUX USEES AUX OUCHES : Approbation d'une convention de passage sur domaine privé**

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de passage de canalisation sur une propriété privée appartenant à M. Joël MOREAU et à M. Rolland BOUTET des Ouches.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

**POINT VIII. TRANSFORMATION DU REGIME INDEMNITAIRE - CREATION DE L'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité), I.F.T.S. (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) et I.M.P. (Indemnité de Mission des Préfectures) en remplacement de l'enveloppe complémentaire**

Monsieur le Maire explique que, lors de la préparation du Conseil Municipal, il a souhaité retirer le projet de délibération. Il préfère que les réunions programmées avec les différents services aient eu lieu et que le Centre de Gestion se soit prononcé.

Il dit que les montants de ce nouveau régime ont été votés lors du Budget et que cela ne pose pas de problème pour le versement en fin d'année.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

**POINT IX. RAPPORT ANNUEL 2008 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Conformément aux dispositions réglementaires, le Maire doit informer le Conseil Municipal du rapport du délégataire du service de l'Eau. Ce rapport fera l'objet d'une présentation détaillée au Conseil Municipal en même temps que celui du service d'assainissement en décembre 2009 mais, d'ores et déjà, ce document est à la disposition des élus et du public et sera transmis au contrôle de légalité comme le prévoient les textes.

**\*\*\* Le Conseil Municipal prend acte.**

**POINT X. AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE MAINTENANCE DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Il s'agit de rajouter au contrat de maintenance des installations de chauffages communaux (confié à la société Dalkia) la chaudière du pavillon situé place Balzac (conciergerie du groupe scolaire).

Le Conseil doit autoriser le Maire à signer l'avenant.

*\* M. PHILIPPEAU précise le montant annuel qui est de 90 € HT avec un contrat de 6 ans.*

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

**POINT XI. MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.B.V.C.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la C.C.B.V.C. qui porte sur les points suivants :

-En aménagement de l'espace, ajout de deux alinéas

Etude, mise en place et gestion d'un système d'information géographique (SIG) .../...

- Etude en vue de la création d'une structure d'instruction des documents d'urbanisme sans préjudice du pouvoir de décision qui demeure de la compétence exclusive du Maire.

- Voirie, modification de l'alinéa 2 comme suit : Etude pour la réalisation de boucles cyclables intercommunales et intercommunautaires – mise en place et entretien du jalonnement – communication promotionnelle.

- Environnement : ajout de deux alinéas :

- Actions relatives aux zones classées Natura 2000
- Mise à disposition de récupérateurs d'eau individuels.

- Sport (au lieu d'équipement sportifs), ajout de alinéa suivant : Promotion des actions sportives que le Conseil Communautaire juge de rayonnement communautaire.

- Ajout d'un nouveau chapitre : Création d'une zone de développement de l'éolien.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

## **POINT XII. QUESTIONS DIVERSES**

### **. Gestion d'un logement communal à la Résidence de La Plage**

La Commune a acquis par dation un logement à la résidence de la Plage. Il en a été pris possession le 16 juin. La gestion de la location de ce logement sera confiée à une agence immobilière qui permettra d'assurer un suivi réel et sérieux.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

### **D.I.A. sur un terrain de la Zone Bois Pataud**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage de prendre un arrêté pour transférer son droit de préemption à la C.C.B.V.C. pour un terrain cadastré ZM n° 287 d'une superficie de 10.877 m<sup>2</sup>, situé au 10, rue Alfred Nobel dans la zone de Bois Pataud.

La C.C.B.V.C. (commission économique) réunie le 18 juin 2009, a examiné cette déclaration d'intention d'aliéner et pense qu'il s'agit, pour elle, d'une opportunité foncière pour l'installation d'entreprises.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

### **Don d'un défibrillateur**

M. le Maire fait part du courrier du Rotary Club (Président M. Luc MODOT) par lequel il offre à la Commune un défibrillateur.

M. le Maire pense qu'il serait bien de le confier aux pompiers plutôt qu'au cabinet médical comme déjà avancé lors d'un précédent conseil.

### **Incivilités répétées dans différents points de la Commune**

M. le Maire fait part des dernières incivilités qui ont eu lieu ces derniers jours : dégradations des espaces publics, vol dans l'école maternelle, piscine et base de voile et surtout du problème des chiens errants appartenant à M. KLEIN et les moyens et actions développés par la Commune pour mettre un terme à la situation. .../...

Plusieurs conseillers se sont exprimés sur le sujet et ont transmis leur inquiétude et celle des riverains autour du lieu de villégiature de M. Klein.

Après discussion, il a été convenu d'alerter M. le Préfet et le Procureur de la République de cette affaire.

Il précise également que la Direction des Services Vétérinaires a été alertée. Un rendez-vous sur place a eu lieu en présence des services vétérinaires, de la gendarmerie, de la Police Municipale et du Maire.

Il a été demandé à M. Klein de se séparer de ses chiens. Un suivi du dossier est assuré.

### **Point sur la vidéo-surveillance**

Il a été convenu que ce sujet sera examiné en commission circulation.

### **Audit sur l'accueil**

Un compte-rendu sera transmis à la commission du personnel –finances.

### **Comités de quartiers**

Mme Omnès fait part d'un problème de non respect de la charte pour un quartier qui a élu une personne ne figurant pas sur la liste des candidats.

A l'unanimité du Conseil Municipal, il est dit que la charte doit impérativement être respectée, ce qui entraîne l'invalidité de l'élection – A revoir.

### **Point sur les différentes réunions de syndicats – E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)**

SATESE : M. Beaugé informe que le Conseil Général a signé la convention avec le SATESE pour l'année 2009.

Syndicat Bléré Val de Cher : M. Bisson informe le Conseil Municipal que le S.I.VO.M. a formé une commission de réflexion sur les demandes de travaux des communes adhérentes afin de réorienter leur activité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.**

